



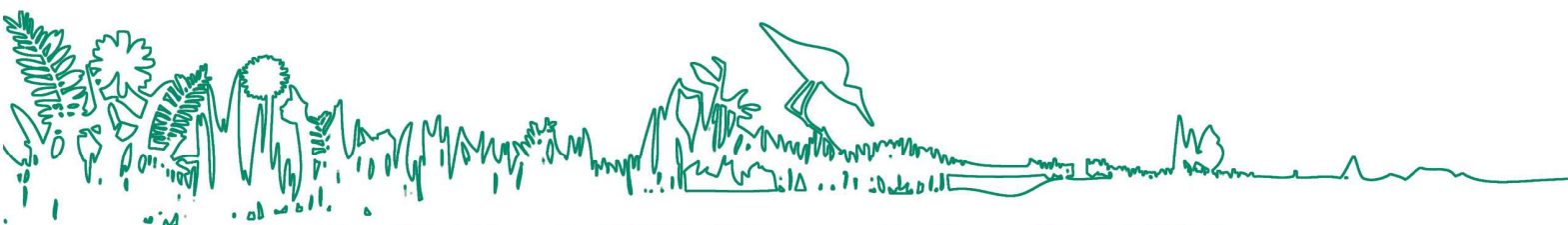
communauté de communes  
BASSIN DE MARENNES

Le Gua • Marennes-Hiers-Brouage • Saint-Sornin • Saint-Just-Luzac • Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Chapus

Conseil Communautaire  
Mercredi 6 décembre 2023 à 14h30

RECUEIL DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° décision	Date	Objet	Montant
23/20	24/11/2023	Projet d'éducation artistique et culturelle pour la saison 2023-2024 : versement des subventions aux opérateurs de chacune des actions du projet	51 180 €



DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROCHEFORT SUR MER

CANTON DE MARENNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN DE MARENNES

N°23/20

**DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN  
DE MARENNES PRISE PAR DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE PORTANT SUR LE PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE  
ET CULTURELLE POUR LA SAISON 2023-2024**

**Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le Conseil Communautaire peut accorder des délégations au Président ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2020 portant délégation des attributions du Conseil Communautaire au Président ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023 portant délégation des attributions du Conseil Communautaire au Président en matière de gestion des projets récurrents de l'école de musique et du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) et notamment les demandes et réattributions de subventions de la DRAC et du Conseil Départemental, selon les travaux du comité de pilotage du CTEAC,

**Considérant** l'attribution d'une subvention de 30 000 € de l'Etat au titre de l'exercice 2023 pour les Parcours d'Education Artistique et Culturelle pour l'année scolaire 2023-2024 par arrêté du 28 juillet 2023,

**Considérant** l'attribution d'une subvention de 20 000 € du Conseil Départemental au titre de l'exercice 2023 pour les Parcours d'Education Artistique et Culturelle pour l'année scolaire 2023-2024 par délibération de la Commission Permanente du 16 novembre 2023,

**Considérant** le solde des crédits dédiés au Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle 2020-2023 qui s'établissait à 1 180,49 € à la date du 23 novembre 2023,

**Considérant** les travaux du comité de pilotage du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle lors de sa réunion du 23 novembre 2023 proposant d'affecter les subventions précitées de la DRAC et du Conseil Départemental,

## DECIDE

**Article 1** - de valider les travaux et propositions du comité de pilotage du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle du 23 novembre 2023 ;

**Article 2** - de signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution des subventions de la DRAC et du Conseil Départemental pour le projet de l'année 2023-2024 ;

**Article 3** – de reverser ces subventions aux opérateurs de chacune des actions du projet selon les montants précisés ci-après ;

STRUCTURE	Nom du projet	Nb bénéficiaires	Tranches d'âges	Tps ou hors tps scolaire	Dates	Communes de réalisation	Coût total	Aide DRAC+CD17 demandées	Aide proposée	% aide / assiette
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	Jokolor, artiste peintre	12	11-17 ans	HTS	Février et avril 2024	Saint-Pierre d'Oléron	1 119 €	600 €	321 €	30%
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	Ateliers de création chorégraphique	12	3-11 ans	HTS	Janvier à juin 2024	Saint-Pierre d'Oléron	2 200 €	600 €	374 €	17%
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	Réalisation d'un Court Métrage	8	11 à 15 ans	HTS	Février à juin 2024	Saint-Pierre d'Oléron	4 000 €	1 600 €	Rejet (cf. Passeurs d'Images)	0%
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	Création du Web-radio Jeunesse Marennes-Oléron	12	11 à 18 ans	HTS	Toute l'année	Saint-Pierre d'Oléron	3 750 €	2 250 €	Rejet	0%
Association Drôle de Nouvelle	Tant de choses à se dire	75	8 à 10 ans	TS	Novembre 2023 à juin 2024	St Pierre d'Oléron et le Château d'Oléron	6 200 €	1 920 €	1 600 €	50%
Association Musiques au Pays de Pierre Loti	West Side Story à l'école	50	8 à 10 ans	TS	Février à avril 2024	Marennes-Hiers-Brouage	2 110 €	1 266 €	1 055 €	50%
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes	Projet Graff skate park	10	11 à 17 ans	HTS	Avril 2024	Marennes-Hiers-Brouage	1 271 €	381 €	381 €	30%
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes	CLAS théâtre et intergénérationnel	16	11 à 15 ans	HTS	Année scolaire 23-24	Marennes-Hiers-Brouage	5 471 €	3 000 €	2 736 €	50%
Centre Intercommunal d'Action Sociale	Carré blanc sur fond bleu	20	12 mois à 3 ans	HTS	Année scolaire 23-24	Bassin de Marennes	1 200 €	720 €	600 €	50%

## AR Prefecture

017-241700699-20231124-2320-AI  
Reçu le 27/11/2023

du Bassin de Marennes										
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (pour le compte de l'entente CARO/CCBM)	Approche artistique de la biodiversité	50	6 à 11 ans	TS	Janvier à juin 2024	Bassin de Marennes	9 870 €	4 041 €	3 122 €	35%
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Consultation Jeunesse #4 : création collective et résidence artistique	20	12 à 15 ans	TS et HTS	Année scolaire 2023-2024	île d'Oléron	6 260 €	3 756 €	3 756 €	42%
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Tous à la plage : à la découverte de notre littoral !	50	9 à 11 ans	TS	Année scolaire 2023-2024	Saint-Pierre d'Oléron	3 000 €	1 800 €	1 500 €	50%
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Danse à la crèche les Ptites Canailles	20	0-3 ans	HTS	Année scolaire 2023-2024	St Georges d'Oléron	700 €	420 €	350 €	50%
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Musicà bambin	20	0-3 ans	HTS	Année scolaire 2023-2024	Dolus d'Oléron	1 200 €	720 €	Rejet	0%
Communauté de Communes du Bassin de Marennes (par convention avec la Communauté de Communes de l'île d'Oléron)	Résidences d'artistes francophones	341	1 à 25 ans	TS et HTS	Année scolaire 2023-2024	Bassin de Marennes et île d'Oléron	24 000 €	16 000 €	16 000 €	70%
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Théâtre : la relation aux autres	75	9 à 10 ans	TS	novembre à décembre 2023 ou de Février à Mars 2024	Marennes-Hiers-Brouage	2 230 €	1 338 €	1 115 €	50%
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Cirque	208	6 à 11 ans	TS	Janvier à juin 2024	Marennes-Hiers-Brouage	10 103 €	4 776 €	3 936 €	48%
Commune de St Pierre d'Oléron	La trace	120	8 à 9 ans	TS	Janvier à juin 2024	St Pierre d'Oléron	5 760 €	3 456 €	2 880 €	50%
Commune de St Pierre d'Oléron	Esprit de corps	30	12 à 15 ans	TS	Janvier à juin 2024	St Pierre d'Oléron	6 200 €	3 720 €	1 700 €	50%
Collège Jean Hay	Classe Hip-hop	27	13 à 14 ans	TS	Octobre 2023 à juin 2024	Marennes-Hiers-Brouage	2 700 €	1 242 €	1 035 €	50%
Collège Jean Hay	Atelier d'écriture slam	60	14 à 15 ans	TS	Janvier à juin 2024	Marennes-Hiers-Brouage	2 541 €	1 512 €	1 271 €	50%
Lycée Polyvalent Emile Combes (CEPMO)	Se mettre en scène	40	17 à 18 ans	TS	Octobre 2023 à mai 2024	St Trojan-Les-Bains	3 649 €	2 189 €	1 825 €	50%

**AR Prefecture**017-241700699-20231124-2320-AI  
Reçu le 27/11/2023

Lycée Polyvalent Emile Combes (CEPMO)	Projets du jeudi	36	16 à 20 ans	TS	Octobre 2023 à mai 2024	St Trojan-Les-Bains	2 695 €	1 512 €	1 348 €	50%
Lycée Polyvalent Emile Combes (CEPMO)	Cirque Bazar forain	100	17 à 18 ans	TS	18 au 29 mars 2024	St Trojan-Les-Bains	6 100 €	1 260 €	924 €	28%
Lycée de la Mer et du Littoral	Projet artistique bac Aqua	30	17 à 18 ans	TS	Septembre 2023 à mars 2024	Bourcefranc-Le Chapus	2 500 €	1 200 €	990 €	45%
Lycée de la Mer et du Littoral	Bac+4	90	15 à 23 ans	TS	Octobre 2023	Bourcefranc-Le Chapus	11 840 €	3 240 €	213 €	2%
Lycée de la Mer et du Littoral	Projet artistique Nature	30	17 à 18 ans	TS	Mars 2024	Bourcefranc-Le Chapus	2 500 €	1 200 €	990 €	45%
Lycée de la Mer et du Littoral	Entrez les artistes, acte 2 !	76	15 à 18 ans	TS	Septembre 2023 à mai 2024	Bourcefranc-Le Chapus	2 900 €	1 450 €	1 160 €	40%
<b>TOTAUX</b>		<b>1638</b>					<b>134 070€</b>	<b>67 170 €</b>	<b>51 180 €</b>	<b>42%</b>

**Article 4** – D’engager la somme de 51 180 € correspondante sur le budget principal.

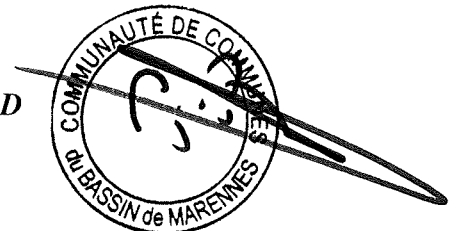
**Article 5** - De transmettre ampliation de la présente décision à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

**Article 6** - De charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Monsieur le comptable public assignataire, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Fait à MARENNES-HIERS-BROUAGE,  
le 24 novembre 2023

*Le Président,*

**Patrice BROUHARD**



*La présente décision est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*